

## COMMUNE DE VENSAT

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le 13 avril à 18h30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Brigitte BILLEBAUD, maire.

**Date de convocation:** 07/04 /2021

**PRÉSENTS:** Mmes CHALUT Carole, CHARTIER Ornella, CODINO Allison, Mme FALIGUERHO Daphné, GAGNY Mathilde, GOIZET-BILLY Estelle, MARTINEZ Maud, PEREIRA-LAROCHE Perrine Mme SEGARD Justine, MM. DOIGNIES Stéphane, GUILLIN-DESANGES Alexandre, LAURENT Patrick, PRADIER Philippe, PROUT Yoann.

**Secrétaire de séance:** Mme GAGNY Mathilde

---

### **ORDRE DU JOUR:**

- Adoption du compte-rendu de la réunion du 25 mars 2021
  - Vote des comptes de gestion 2020
  - Vote des comptes administratifs 2020
  - Affectation des résultats
  - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
  - Vote des budgets 2021
  - Délibération pour fixer le loyer et la caution des locataires de l'appartement 1er étage de la cure
  - Délibération avenant aux baux de la cure pour la répartition des charges et leur montant
- 

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 25 mars 2021**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. Vote des comptes de gestion 2020**

La commission des finances s'est réunie le jeudi 1er avril afin de préparer le budget 2021.

Mme le Maire indique que les comptes de gestion ont été validés par la perception.

Mme CHALUT Carole présente les tableaux récapitulatifs pour chaque compte: budget principal, assainissement et CCAS.

○ **Compte de gestion 2020 - Budget Principal**

BUDGET PRINCIPAL	Section fonctionnement	Section investissement
Recettes de l'exercice	312 739.63 €	28 295.46 €
Dépenses de l'exercice	306 435.12 €	85 622.13 €
Résultat de l'exercice	6 304.51 €	-57 326.67 €
Résultat antérieur	27 818.65 €	85 932.31 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>+ 34 123.16 €</b>	<b>+ 28 605.64 €</b>

Reste à réaliser	Dépenses	Recettes
Section investissement	28 000 €	20 000 €

Le Conseil municipal, Entendu l'exposé de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré, **décide**

**Article unique:** d'approuver le compte de gestion 2020 - Budget Principal. **Adopté** à l'unanimité des membres présents

○ **Compte de gestion 2020 - Assainissement**

ASSAINISSEMENT	Section exploitation	Section investissement
Recettes de l'exercice	18 487.49 €	24 270 €
Dépenses de l'exercice	25 115.13 €	18 930.60 €
Résultat de l'exercice	-6 627.64 €	5 339.40 €
Résultat antérieur	8 544.43 €	5 514.54€
<b>Résultat de clôture</b>	<b>+ 1 916.79 €</b>	<b>+ 10 853.94 €</b>

Le Conseil municipal, Entendu l'exposé de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré, **décide**

**Article unique:** d'approuver le compte de gestion 2020 - Assainissement. **Adopté** à l'unanimité des membres présents

○ **Compte de gestion 2020 - CCAS**

CCAS	Section fonctionnement	Section investissement
Recettes de l'exercice	5 000 €	0
Dépenses de l'exercice	4 288.14 €	0
Résultat de l'exercice	711.86 €	0
Résultat antérieur	234.83 €	0
<b>Résultat de clôture</b>	<b>946.69 €</b>	<b>0</b>

Le Conseil municipal, Entendu l'exposé de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré, **décide**

**Article unique:** d'approuver le compte de gestion 2020 - CCAS. **Adopté** à l'unanimité des membres présents

### **3. Vote des comptes administratifs 2020**

Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, indique que les résultats des comptes administratifs sont identiques à ceux des comptes de gestion établis par le service de gestion comptable de Riom

#### **○ Compte administratif 2020 - Budget Principal**

Ne prenant pas part au vote, Madame le Maire quitte la séance.

Le Conseil municipal, Entendu l'exposé de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré, **décide**

**Article unique:** d'approuver le compte administratif 2020 - Budget Principal. **Adopté** à l'unanimité des membres présents

#### **○ Compte administratif 2020 - Assainissement**

Ne prenant pas part au vote, Madame le Maire quitte la séance.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré, **décide**

**Article unique:** d'approuver le compte administratif 2020 - Assainissement. **Adopté** à l'unanimité des membres présents

#### **○ Compte administratif 2020 - CCAS**

Ne prenant pas part au vote, Madame le Maire quitte la séance.

Le Conseil municipal, Entendu l'exposé de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré, **décide**

**Article unique:** d'approuver le compte administratif 2020 - CCAS. **Adopté** à l'unanimité des membres présents

### **4. Affectation des résultats**

#### **○ Affectation des résultats - Budget Principal**

Le Conseil municipal, **décide**

**Article unique:** d'approuver l'affectation des résultats du budget principal de la manière suivante:

- **34 123.16 €** au 002 en recettes de fonctionnement
- **28 605.64 €** au 001 en recette d'investissement

**Adopté** à l'unanimité des membres présents

○ **Affectation des résultats - Assainissement**

Le Conseil municipal, **décide**

**Article unique:** d'approuver l'affectation des résultats de l'assainissement de la manière suivante:

- **1916.79 €** au 002 en recettes de fonctionnement
- **10 853.94 €** au 001 en recette d'investissement

**Adopté** à l'unanimité des membres présents

○ **Affectation des résultats - CCAS**

Le Conseil municipal, Entendu les exposés de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré, **décide**

**Article unique:** d'approuver le report de **946.69 €** au 002 en recettes de fonctionnement au budget principal. **Adopté** à l'unanimité des membres présents

## **5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales**

Madame le Maire explique que la délibération concernant le vote des taux devait être adressée à la préfecture en 2020 avant le 3 juillet par le précédent conseil municipal qui n'avait pas délibéré dans les temps. Les taux n'avaient pu évoluer et il avait été convenu qu'ils seraient revus lors du vote du budget 2021.

Madame le Maire rappelle que la commune ne touche plus directement la taxe d'habitation, désormais compensée par le taux départemental.

Madame le Maire propose une augmentation du taux de 1% de la part communale de la taxe foncière, actuellement à 11,95%, qui serait à 12,07% et permettrait un gain de 484€.

Madame le Maire propose d'augmenter également de 1% le taux de la taxe foncière non bâti actuellement de 72,46%: il passerait à 73,18% soit un gain de 430€.

Le total des gains cumulés foncier et foncier non bâti serait de 914€ pour la commune.

	Bases 2021	Taux	Produit
Taxe foncière	403 700€	12.07%	48 726€
Taxe foncière non bâti	67 300€	73.18%	49 196€
Taux départemental TFB	403 700€	20.48%	82 678€
TOTAL			180 600€

Le Conseil municipal, Entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré, **décide**

**Article unique:** d'augmenter les taux de 1% :

- Taxe foncière : 11,95% devient 12,07%
- Taxe foncière non bâtie : 72,46% devient 73,18%

**Adopté** à l'unanimité des membres présents

## **6. Vote des budgets 2021**

### **o Budget primitif 2021 - Budget Principal**

Le Conseil municipal, Entendu l'exposé de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré, **décide**

**Article unique:** d'adopter le budget primitif 2021 - Budget Principal qui s'équilibre de la façon suivante:

- à la somme de **321 870,84€** pour la section de fonctionnement
- à la somme de **105 240,44€** pour la section d'investissement

**Adopté** à l'unanimité des membres présents

### **o Budget primitif 2021 - Assainissement**

Le Conseil municipal, Entendu l'exposé de Mme CHALUT Carole, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré, **décide**

**Article unique:** d'adopter le budget primitif 2021 - Assainissement qui s'équilibre de la façon suivante:

- à la somme de **35 643,08€** pour la section de fonctionnement
- à la somme de **55 123,94€** pour la section d'investissement

**Adopté** à l'unanimité des membres présents

## **7. Délibération pour fixer le loyer et la caution des locataires de l'appartement 1er étage de la cure**

Madame le Maire explique que les travaux de l'appartement communal se sont achevés fin mars. De nouveaux locataires ont signé leur bail le 1er avril. Le montant du loyer est de 500€ et la caution représentant un mois de loyer est de 500€. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la nomination des locataires et le montant des charges et de la caution.

Le Conseil municipal, Entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré, **décide**

**Article unique:** d'adopter cette répartition de charges et le montant provisionné. **Adopté** à l'unanimité des membres présents

## **8. Délibération pour avenant à la délibération du Conseil municipal du 23 mai 1985 concernant la répartition des charges des appartements du 1er étage et 2ème étage de la cure**

Madame le Maire explique qu'il convient de revoir et de fixer le montant de provision de charges des appartements de la cure, compte tenu que depuis le 1er mars 2021, les appartements disposent de compteur d'eau individuel. Aussi, seules l'électricité des communs et la levée des bacs d'ordures ménagères payées par la commune restent à leur charge.

Il est décidé également, en accord avec les locataires, qu'ils assureront l'entretien des communs.

Chaque année au mois de janvier, le décompte des charges sera établi et une régularisation sera effectuée.

Le Conseil municipal, Entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré, **décide**

**Article unique:** d'adopter le montant de 500€ pour le loyer et 500€ pour la caution. **Adopté** à l'unanimité des membres présents

## **Infos et questions diverses**

### ➤ Informations diverses

#### ○ **Journée citoyenne:**

- M. LAURENT Patrick explique qu'une journée citoyenne est envisagée au mois de mai, avec les agriculteurs et les élus, afin de réhabiliter certains chemins les plus abîmés.

#### ○ **Personnel communal:**

##### ■ Secrétariat

Le comité technique a été consulté à deux reprises pour réorganiser les horaires du secrétariat.

A l'heure actuelle, avec le départ d'une secrétaire, la situation reste provisoire avec des remplacements ponctuels et la prise en charge de nombre de dossiers par les élus.

La réorganisation du secrétariat, horaires et temps de travail, est donc toujours en cours, en lien avec les réels besoins et le budget de la commune.

#### ○ **Enfance et jeunesse / Ecole / SIRP**

Le vote du budget du SIRP est prévu le jeudi 15 avril.

### ➤ Questions diverses

Mme CODINO Allison signale que des arbres sur les chemins de randonnée sont couchés. M. LAURENT Patrick répond que les agents municipaux sont prévenus et vont intervenir

Mme CODINO Allison signale que l'horloge du clocher n'est pas remise à l'heure. Le nécessaire sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h05 .